



AFILÉ 77

Couv'emploi

Demandeurs d'emploi, testez et validez votre projet d'entreprise avant de créer.

SERVICES INSTRUCTEURS

COUV'EMPLOI
32, rue de Saint-Barthélémy
77000 MELUN

10, impasse du Tan
77100 MEAUX

Le Luzard 2
Boulevard Salvador Allende
77186 NOISIEL

Accueil
Said Torbati
Tél. : 01 64 87 00 99

Pour vous inscrire
à une réunion d'information :
www.couvemploi.org

BÉNÉFICIAIRES

- Demandeur d'emploi.
- Bénéficiaire des minima sociaux (RSA, allocation de solidarité spécifique, allocation veuvage ou allocation d'insertion).
- Porteur d'un projet de création d'entreprise et qui souhaite le tester pour en vérifier la viabilité.

DÉROULEMENT

Vous entreprenez à l'essai :

- Vous prospectez vos premiers clients, vous produisez et vendez vos produits ou vos prestations avant immatriculation.
- Vous vérifiez ainsi la viabilité économique et financière de votre activité et vous constituez un portefeuille de clients avant la création effective de votre entreprise.
- Le "bénéfice" dégagé dans le cadre de votre activité couvée vous est restitué après paiement des cotisations sociales afférentes et une participation de 5% du chiffre d'affaires encaissé par la couveuse.

Vous essayez en toute sécurité :

- Vous ne créez votre entreprise qu'après vérification de sa viabilité.
- Vous conservez votre statut social et vos revenus.

Vous apprenez à entreprendre :

- Nous vous conseillons au quotidien pour améliorer votre projet.
- Nous vous formons.
- Nous vous aidons à mettre en place la gestion de votre projet.
- Vous pouvez échanger et partager vos expériences.
- Vous vous exercez au métier d'entrepreneur.
- Vous assurez la gestion de la comptabilité à distance via Internet.

Les moyens mis à disposition :

- Humain : accompagnement individuel tout au long du parcours.
- Financiers : avance de trésorerie¹, accès au microcrédit.
- Matériels : salle de cours, ordinateurs, Internet, photocopieuse, scanner, fax, outils de gestion.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir un projet assurable au titre de la responsabilité civile professionnelle qui ne nécessite pas d'investissements importants au démarrage.
 - Faire valider son projet par le comité d'admission couveuse après avoir rempli un dossier d'admission sur le site : www.couvemploi.org
- Le candidat retenu signe un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)².

¹Sous certaines conditions.

²Instauré par la loi sur l'Initiative Économique – art 127-1 et suivants du code de commerce.